



COMMUNE DE MOURET – AVEYRON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 17 Novembre 2022
à la mairie de Mouret

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, 1^{er} adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire, M. ISSALYS Gabriel.

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Membres du Conseil présents 13 : Mesdames BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LAVERNHE Céline, LESTRADE Sylvie, GAYRARD Pauline, LE CAM Laurence.

Messieurs BOUSQUET Guillaume, CAPELLE Florent, CARLES Laurent, CASTANIER Fernand, COSTES Jean-Michel, FONTAINE Hubert, PRADELS Laurent.

Absent excusé 1 : M. ISSALYS Gabriel

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Guillaume est désigné secrétaire de séance, assistée de Madame Marie-Hélène COSTES, secrétaire de mairie.

Nombre de membres : en exercice : 14 – présents : 13

Quorum : atteint

- 1- **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 octobre 2022 :**
Approuvé à l'unanimité des membres présents

2- Délibérations adoptées

2-1 Délibération N° 2022-11-028 : Demande subvention Conseil Départemental - Adressage

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au Conseil municipal que le plan d'adressage comprenant la dénomination des voies et la numérotation des immeubles sur le reste de la commune, avec l'assistance des services spécialisés de la Poste, devrait être terminé avant le 31 décembre 2022. Un devis estimatif concernant la fourniture et la mise en place des panneaux de rues et la numérotation des immeubles a été établi afin de clôturer cette opération au plus tôt.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente l'estimatif des dépenses nécessaires à la finalisation de ce projet pour un montant de 12 064.09 € HT soit 14 476.91 € TTC et propose de solliciter une subvention auprès du Département de l'Aveyron à hauteur de 40% soit 5065.44 €.

Le Conseil municipal,

- Approuve le projet et son plan de financement,
- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention telle que mentionnée au plan de financement et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2-2 Délibération N° 2022-11-029 : acquisition parcelles AH 285 et AH 187 à Mouret

Suite à la dernière réunion du Conseil municipal, Monsieur FONTAINE Hubert, 1^{er} adjoint, donne lecture au Conseil municipal de l'engagement de cession signé avec M. Bonhoure Bernard, concernant l'acquisition de la parcelle AH 285 à Mouret ainsi qu'une bande de terrain d'environ 200 m² de la parcelle cadastrée AH 187 (le long de la voie communale route de Vareilles), ceci afin d'améliorer la visibilité à l'intersection avec la route départementale 548, pour un montant forfaitaire de 3000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, émet un avis favorable pour ces différentes acquisitions de parcelles et demande à Monsieur le Maire de signer les actes d'acquisition.

2-3 Délibération N° 2022-11-030 :

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement, M. FONTAINE Hubert, 1^{er} adjoint, informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle agricole AH39 afin de créer la voie d'accès à ce futur lotissement, pour une surface de 1916 m² au prix forfaitaire de 1000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, émet un avis favorable pour l'acquisition de cette parcelle et demande à Monsieur le Maire de signer l'acte d'acquisition.

2-4 Délibération N° 2022-11-031

Convention de Groupement de commandes relative aux études de maîtrise d'œuvre préalable Installations de production solaire photovoltaïque raccordées au réseau de distribution sur bâtiments et fonciers publics

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier présenté par M FONTAINE Hubert ainsi que de la convention de groupement de commandes proposée par la Communauté de Communes, approuve d'une part la constitution

d'une Commission d'Appel d'Offres dans le cadre de ce groupement de commandes et désigne M. Hubert FONTAINE comme membre titulaire et M. Laurent CARLES comme membre suppléant et d'autre part demande à Monsieur le Maire de signer la convention et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

2-5 Délibération N° 2022-11-032 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

A la demande de la Préfecture de l'Aveyron, le Conseil municipal a désigné M. CAPELLE Florent pour représenter la commune en tant que correspondant incendie et secours.

2-6 Délibération N° 2022-11-033 : Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – SMAEP Montbazens-Rignac

Mme COMBOUL Brigitte, déléguée de notre commune auprès du SMAEP présente le rapport 2021 concernant le prix et la qualité de ce service public.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

⇒ prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2021.

2-6 Délibération N° 2022-11-034 : Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service en matière d'assainissement de la Communauté de Communes Conques Marcillac

M. le 1^{er} adjoint expose les principaux éléments (nombre d'usagers, tarifs, performances des installations, etc...) figurant dans le rapport qui porte à la fois sur l'assainissement collectif et non collectif.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2021, établi par la Communauté de Communes Conques Marcillac.
- Constate que les chapitres « présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service » et « montants prévisionnels des travaux et présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice » ne sont pas renseignés.

3- Questions diverses.

3-1 PLUI - Urbanisme

La Communauté de Communes a prévu l'organisation de 2 réunions publiques afin de présenter le PADD (projet d'Aménagement et de développement durables), dans le cadre de l'élaboration du PLUi Conques-Marcillac.

La première réunion publique aura le 7 décembre à Saint Cyprien sur Dourdou

La seconde réunion prévue le 14 décembre prochain est reportée au lundi 9 janvier à 20h30, à la salle des fêtes de Marcillac-Vallon.

Afin d'avancer sur l'élaboration du PLUi au sein de notre commune, les groupes de travail déjà constitués devront se réunir à nouveau afin d'identifier dans un premier temps les bâtiments existants qui pourraient être transformés en habitations.

3-2 Demande de passage Rallye de Marcillac le dimanche 26 mars

Monsieur FONTAINE présente le tracé défini par les organisateurs du Rallye du Vallon, itinéraire identique à celui de 2022. Deux passages auront lieu sur la commune en épreuve chronométrée le dimanche 26 mars 2023.

Le tracé empruntera la route départementale RD 22 à partir du hameau de Contensouze sur la commune de Villecomtal (départ de l'épreuve chronométrée) en direction de Villecomtal pour prendre la RD 13 puis la RD 548 en direction de Mouret, puis la VC2 (Vareilles) en direction de Marcillac en effectuant « la boucle historique du Grand Mas » et arrivée de l'épreuve chronométrée après l'intersection avec la route de Gipoulou.

Les autorisations de fermeture des RD 13 et RD 548 sont délivrées par le Conseil Départemental, mais ont pour conséquence de neutraliser la circulation sur la VC4 route de Sénéjac dont les accès sont fermés aux extrémités.

Le Conseil municipal donne un avis favorable pour l'année 2023 sous réserve d'une information personnalisée préalable à chaque habitant et riverain bloqués le dimanche 26 mars 2023

Seront concernés les habitations situées sur la RD13 route du Loyre Chemin d'Alary, route de Fontbousquet, sur la RD 548 : accès à La Goubertie Cne de Muret le Château, Route de Lax, Route de la Capelle, sur la VC2 route Vareilles ; VC 4 Route de Sénéjac : La Singlerie, La Forcimanie, Ladeyrolles, La Ressayrie, Les Antérieux, Reyrolles, La Jutgie, Le Fanc, Sénéjac, La Gaillardie.

3-3 Informations diverses

La prochaine réunion de la commission communication aura lieu le jeudi 1^{er} décembre

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu mi-décembre ou sera reportée en janvier 2023

Le 1^{er} adjoint,
Hubert FONTAINE



Le Secrétaire de séance,
Guillaume BOUSQUET

